

# Liens utiles

La Maison du Rhône la plus proche de votre domicile, où la puéricultrice de PMI peut vous conseiller :  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr) (fédération des particuliers employeurs)

## Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
la métropole

Métropole de Lyon - janvier 2015 - Conception graphique : MEDIACITE / © Fotolia



# QUEL MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

**GRANDLYON**  
la métropole

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

# MODES D'ACCUEIL : DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS



## L'ACCUEIL À DOMICILE

– Un(e) assistant(e) maternel(le) accueille votre enfant à son domicile.

Ce professionnel, préalablement agréé par le Président de la Métropole de Lyon, doit suivre une formation obligatoire. L'agrément fixe le nombre d'enfants qu'il est autorisé à accueillir. Les professionnels de la Maison du Rhône sont chargés de son suivi, de son accompagnement et du contrôle des conditions de son agrément. Il peut adhérer à un relais assistantes maternelles (RAM) qui est un lieu de rencontres et d'informations.

En tant qu'employeur vous devez appliquer la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur.

– Un(e) employé(e) familial(e) garde votre enfant à votre domicile.

En tant qu'employeur, vous devez appliquer la convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

Vous pouvez vous rapprocher des services à la personne bénéficiaires d'un agrément délivré par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - [direccte.gouv.fr](http://direccte.gouv.fr)



[Pour plus d'informations, consulter notre site www.grandlyon.com, rubrique : « Je cherche un\(e\) assistant\(e\) maternel\(le\) »](http://www.grandlyon.com)



## LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Ces structures accueillent les enfants jusqu'à 6 ans, pendant la journée, de façon régulière ou occasionnelle, que vous travailliez ou non. Ils comprennent les crèches, haltes-garderies, microcrèches, crèches parentales et familiales et jardins d'enfants.

Ils peuvent accueillir des enfants en situation de handicap.

Des prestations peuvent être versées selon le type d'accueil. Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales.



## AUTRES LIEUX D'ACCUEIL

– Les centres de loisirs accueillent, en dehors des temps scolaires et pendant les vacances, les enfants à partir de 3-4 ans.

– Les lieux et espaces d'accueil enfants-parents offrent des temps de rencontres et d'échanges.

– Les ludothèques et bibliothèques, espaces dédiés au jeu et au livre, proposent prêts et animations.

– Les lieux passerelles favorisent la transition entre la famille et l'école pour les enfants âgés entre 2-4 ans.

*La Métropole de Lyon s'engage pour développer un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles. Plus d'information sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) ou dans votre Maison du Rhône.*